

Chers adhérents,

Nous venons vous donner quelques nouvelles, en espérant vous trouver tous en pleine forme.

Tout d'abord, nous avons reçu la semaine dernière, un message de la préfecture qui nous a validé notre assemblée générale 2020. Encore un grand merci pour votre participation car, grâce à vos retours, nous avons pu clôturer cette année 2020, très particulière.

Malheureusement, cette assemblée générale n'a pas mis fin aux difficultés que nous connaissons depuis 1 an et nous n'avons pas encore pu reprendre nos activités.

Pourtant, dans nos collines, nous voyons beaucoup de randonneurs promener sur les chemins. A titre individuel ou dans un cadre associatif... Il n'est pas rare en effet, de croiser des groupes d'une trentaine de personnes, encadrés par des moniteurs de la fédération française de randonnée pédestre. Ici et là, nous apprenons que certaines associations ont relancé leurs activités. De quoi nous mettre le doute, de quoi se demander si nous n'avions pas raté une nouvelle annonce gouvernementale concernant les activités associatives.

Nous nous sommes donc renseignés en début de semaine auprès du service associations de la commune. Selon leurs textes, rien de changé à ce jour. Nous avons également pris contact auprès de la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Ils ont été très clairs : les mesures sanitaires restent inchangées à ce jour :

- Dans le cadre associatif, les activités de randonnée sont limitées à 6 personnes, accompagnateur compris !
- Et attention, hors cadre associatif, les groupes sont aussi limités à 6 personnes avec en plus une contrainte, les personnes doivent vivre sous le même foyer !

La personne que nous avons eue au téléphone a bien conscience que des associations ont repris leurs activités et se cachent derrière l'excuse d'avoir 2 animateurs qui soi-disant mènent 2 groupes distincts. C'est loin d'être le cas lorsque nous croisons ces groupes dans nos collines. Mieux encore, lorsque nous les voyons pique-niquer en grand groupe, à la cabane du Castellans ou à la cabane du Crapaud !

Pour finir, elle nous a bien précisé que chaque association prenait ses responsabilités et s'exposait à payer une amende de 135€.

Compte tenu de ces informations, même si les journées s'allongent, que le soleil est de plus en plus présent à l'approche du printemps, nous faisons le choix de patienter encore jusqu'à fin Mars en espérant que les mesures sanitaires vont s'assouplir prochainement avec l'arrivée des beaux jours. Il n'est pas question pour l'heure de prendre le risque de marcher en groupe. Les contaminations sont encore nombreuses et nous avons eu des retours qui prouvent que, même en extérieur, le virus se propage vite.

Nous ne pouvons que vous inviter à patienter encore un peu, à rester très prudents lorsque vous choisissez de marcher à plusieurs, hors cadre associatif. Nous reviendrons vers vous fin mars, début avril pour vous tenir au courant de la suite en espérant que nous pourrions marcher à nouveau au plus vite.

D'ici là, restez très prudents...

A bientôt.

Le conseil d'administration